



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/066

**OBJET : SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE REDYNAMISATION
COMMERCIALE**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 15

Date de convocation : 1^{er} avril 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 1^{er} avril 2021

Le 8 avril de l'année deux mille vingt et un à 18h30

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	A	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme LAGARDE	CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	M. LAFFARGUE	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	E		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	E	M. GACHET
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance.
Les procès-verbaux des 4 et 18 mars 2021 sont adoptés à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021/066

**OBJET : SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE REDYNAMISATION
COMMERCIALE**

Vu les statuts de la CCM et notamment son article 3-1-1 sur les actions de développement économique,
Vu la délibération n°2018/154 en date du 18/12/2018 définissant la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
Vu l'avis de la commission développement économique du 1^{er} décembre 2020,
Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Le commerce connaît des mutations profondes. Ces mutations s'expliquent à la fois par la révolution du numérique, par des mutations socio-démographiques et de nouveaux modes de consommation. Ainsi, nous sommes au début de l'émergence d'un nouveau modèle commercial dont nous connaissons mal les contours. Les commerces des centre-ville et centre-bourg n'y échappent pas et doivent s'adapter. Ce contexte incite à rechercher de nouvelles stratégies territoriales pour aider ou maintenir des commerces de proximité.

La dynamisation du commerce de centre-ville et centre-bourg appelle à des politiques publiques nouvelles et adaptées et constitue à ce titre une priorité pour la Communauté de Communes qui souhaite mettre en œuvre un observatoire des dynamiques commerciales pour accompagner les communes.

L'intérêt communautaire attaché à la compétence « politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire », se décline en trois actions :

- L'observatoire des dynamiques commerciales ;
- La tenue d'un débat communautaire avant toute décision d'implantation d'un nouveau centre commercial à présenter en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC),
- L'accompagnement des porteurs de projet en création et reprise d'entreprise.

Les principaux objectifs de la démarche sont les suivants :

- Consolider le niveau de connaissance sur la problématique du commerce local et des modes de consommation actuels.
- Construire une vision intercommunale du maillage commercial en réponses aux besoins de rééquilibrage commercial, de redynamisation de l'existant, de réduction des évasions.
- Constituer un outil d'aide à la décision pour les projets commerciaux en s'appuyant sur une vision prospective des potentiels de développement commercial du territoire, et notamment des centre-bourgs.
- Répondre aux besoins actuels et futurs des habitants en fonction de l'évolution socio-démographique.
- Améliorer la commercialité des polarités commerciales, périphéries urbaines et centre-bourgs de la Communauté de Communes, par le biais de préconisation.
- Identifier les leviers du développement commercial de proximité et les mobiliser au travers d'actions définies dans un plan à moyen et long termes.

D'un montant total de 33 000 € dont 23 100 € pour la CCM et 9 900 € pour nos partenaires, cette démarche d'observatoire commercial pourra servir de socle à l'élaboration d'une stratégie d'intervention commerciale.

Par ailleurs, afin d'accompagner les communes dans leurs actions en faveur du commerce et de la dynamisation de leurs centre-bourgs, il sera proposé lors d'un prochain Conseil communautaire la création d'un fonds de concours de la CCM aux projets communaux de bâtiments commerciaux et multi-services en centre-bourg.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/066

**OBJET : SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE REDYNAMISATION
COMMERCIALE**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention telle que jointe en annexe,
- Précise que les dépenses afférentes seront inscrites au budget principal,
- Mandate Monsieur le Président pour mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 8 avril 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

